AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0729
FR0000075343-FS0272

29 mars 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mars 2017, complété par courriers reçus les 27 et 28 mars 2017, le groupe familial Roturier a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 mars 2017, les seuils de 30% du capital et des droits de vote et détenir 828 682 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 1 075 234 droits de vote, soit 27,71% du capital et 26,23% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
RMC	541 360	18,10	541 360	13,21
Danielle Roturier	118 620	3,97	237 240	5,79
Mathieu Roturier	65 760	2,20	103 260	2,52
Jean-Pierre Roturier	52 932	1,77	105 864	2,58
Camille Roturier	50 010	1,67	87 510	2,13
Total famille Roturier	**828 682**	**27,71**	**1 075 234**	**26,23**

A cette occasion, Madame Danielle Roturier a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 22 mars 2017, les seuil de 10% des droits de vote et de 5% du capital de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir individuellement 118 620 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 237 240 droits de vote, soit 3,97% du capital et 5,79% des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport de 100 000 actions EUROMEDIS GROUPE par Mme Danielle Roturier à l'offre publique initiée par la société par actions simplifiée Nina[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 4 099 656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 217C0692 du 22 mars 2017.